

**MAIRIE DE CHAUSSENANS**  
**Procès-verbal du conseil municipal du 14/04/2025**

Sont présents : Laurent MASSON ; Catherine GAUBERT ; Sonia FAGOT ; Pierre MIDOL ; Dominique MONNIER ; Isabelle LELIARD

Excusés : Valentin TRESY (donne procuration à Laurent MASSON) ; Roger BRUN  
Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

*Ouverture de la séance à 18h45*

**I. Procès-verbal du conseil municipal du 26/03/2025**

Le maire demande si des remarques existent quant au Procès-verbal du précédent conseil municipal. Les conseillers ne formulent aucune observation. Le Procès-verbal du conseil municipal du 26/03/2025 est signé par le maire, Laurent MASSON, et la secrétaire de séance, Isabelle LELIARD.

**II. Validation du Plan de Sauvegarde (PCS)**

Le Plan Communal de Sauvegarde est obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels. Ces communes sont désignées par l'Etat.  
La commune de Chausсенans est concernée par un risque sismique et un risque de mouvements de terrains (en lien avec la reculée de Vaux).

Le Plan Communal de Sauvegarde est à remettre à jour à chaque mandat et s'il y a des modifications à y apporter. Le Comité de Pilotage du Plan de Sauvegarde est composé de Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Valentin TRESY et Dominique MONNIER.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde :

- Chausсенans : 99 habitants ; 440 hectares ; le point le plus bas : 546m ; le point le plus haut : 580m
- Liste des personnes fragiles : les personnes doivent être d'accord pour figurer sur cette liste. Elle sera en mairie et ne sera pas communiquée aux habitants
- Le PCS se compose d'une procédure qui contient plusieurs fiches sur chaque risque retenu. Ces fiches précisent, pour chacune :
  - o secteur concerné,
  - o moyens d'alerte spécifique,
  - o mesures de prévention
- Modalités de saisine du PCS :
  - o par le maire ;
  - o par quelqu'un d'autre de la commune si le maire n'est pas disponible
  - o par le Préfet
- Poste de Commandement Communal : au 1<sup>er</sup> étage de la mairie, salle en face du bureau du Maire. Si cette salle n'est pas disponible, le poste de commandement sera dans la salle des fêtes



- Procédure :

Direction des Opérations de Secours (DOS) :  
Laurent MASSON / Catherine GAUBERT (suppléante)



Responsable des Actions Communales (DAC)  
Responsable Logistique, Economie et secrétariat  
Valentin TRESY/Dominique MONNIER



Chargé des relations publiques  
Laurent MASSON/ Catherine GAUBERT (suppléante)

Les titulaires et suppléants seront contactés pour être présents ensembles.

- Alerte et information à la population :

○ Moyens disponibles :

- Intra-muros
- Porte à porte
- Cloche à la chapelle
- FR-Alert

○ Circuits d'alerte :

- Secteur 1 : Laurent MASSON – avenue de Chauenne, Impasse de Grotte, chemin neuf
- Secteur 2 : Valentin TRESY – rue de champ reignard, place de la fontaine, place de la mairie, impasse de la chapelle

- Les risques retenus :

○ Risques naturels :

- Canicule
- Séisme : concerne toute la commune. Il s'agit d'un risque de niveau 3 modéré
- Mouvement de terrain (aucune zone d'habitation n'est concernée par ce risque naturel. Seuls les terrains en bord de falaise de la reculée de Vaux sont concernés)

○ Risques technologiques :

- Incendie en centre Bourg (correspond à l'ensemble de la zone habitée)
- Pollution de l'eau potable du château d'eau

Dominique MONNIER se charge d'acquérir entre 45/50 jerricans en cas de pollution de l'eau potable du château d'eau.

Laurent MASSON se charge d'acquérir 2 panneaux « route barrée ».

Vote validant le PCS présenté ci-dessus : 7 pour



### III. Travaux de la Chapelle

Comme évoqué lors du conseil municipal du mois de mars, une rencontre a été effectuée avec Vincent GOUNON pour évaluer les travaux nécessaires à la Chapelle. Il a été décidé de lui confier les travaux de réfection des joints de la face ouest cette année, ce qui représente environ 40m2 pour cette année. Le reste sera réalisé l'année prochaine.

Le coût total des travaux est de 1300€HT soit 1560€TTC (fourniture à la charge de la commune).  
La commune sollicite le solde du fonds de concours à la CCAPS pour un montant de 597€

Vote validant la proposition présentée ci-dessus : 7 pour

La commune est dans l'attente du devis de Monsieur BRENIAUX (Pupillin) pour la réfection du crépi en façade Nord de la Chapelle.

### IV. Travaux d'assainissement de la mairie

Contrôle du SPANC le 31/03/2025 : la fosse septique existante (4000 litres) ne possède pas le traitement des eaux usées. Il est donc nécessaire de la remplacer par une micro station, équivalent 6 EH.

Proposition :

- Profiter de l'entreprise Locatelli TP qui va réaliser les travaux de la place de la mairie pour effectuer le changement de la fosse en même temps. Le coût de la fosse et de son installation est de 8116€ HT soit 9739.20€ TTC (+ plus-value en cas d'utilisation du brise roche)
- Repousser le changement de la chaudière en 2026

Vote validant la proposition ci-dessus : 7 pour

### V. Mise à jour du classement de la voirie communale

Le dernier classement date de 2008. Il est donc important de mettre celui-ci à jour. En effet, le classement des voies est essentiel car elle a un impact sur les dotations annuelles de l'Etat (DGF) pour l'entretien de la voirie. Par ailleurs, la mairie a un devoir d'entretien des voies classées.

Dans le cadre de la mise à jour, il faudrait :

- Déclassé l'impasse de la Grotte qui est un chemin privé
- Voir s'il est intéressant d'ajouter le hameau de la petite suisse
- Contrôler les distances des autres chemins et rues

Laurent MASSON se charge de cette mise à jour.

### VI. Points divers

Révision de la pompe de traitement de l'eau :  
784€ HT soit 940.80€

Chapelle :

Roger BRUN et l'employé communal se charge de refaire la porte de la Chapelle. Catherine GAUBERT se charge de la peinture

Fleurissement du village : Sonia FAGOT et Patrice (employé communal)



Suite au courrier de Madame NIGRO-FEGA (concernant Chantal RIDENT) : Catherine GAUBERT va voir avec la fille de Chantal RIDENT s'il est possible d'avoir un tableau réalisé par Chantal RIDENT pour l'accrocher dans la salle des fêtes.

Compte-rendu de l'entretien annuel de Marine BAILLY, secrétaire de mairie, avec sa responsable à la CCAPS :  
Marine BAILLY va effectuer une formation concernant notamment la rédaction des délibérations.

Démarchage de l'entreprise Inthy pour l'agrivoltaïsme sur les terrains communaux :  
Le conseil n'est pas intéressé

*Clôture de la séance à 20h30*

